L'enfant est un individu unique :
pour apprendre il doit se sentir
accepté, aimé, en sécurité et acteur
d'un environnement qui l'encourage,
le nourrit et le soutient.

Maria Montessori

Projet d'école
Ecole Groupe B Aiseau-Presles
Implantation du Futur Simple

Années scolaires
2020-2021/2021-2022/2022-2023

Table des matières

1. Cadre institutionnel. 2-3
2. Présentation de l'école. 4
3. Nos valeurs 5
4. Liens avec notre Contrat d'Objectifs. 6
5. Nos méthodes

    a) Assurer la réussite de chaque élève. 7-8
    b) Lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire. 8
    c) Collaborer avec les parents, intensifier les liens famille-école. 8
    d) Encadrement des élèves à besoins spécifiques. 9
    e) Promouvoir l'accès aux sports. 9
    f) Promouvoir la citoyenneté, la santé et l'éducation aux médias 9-10
    g) Organiser la transition entre l'enseignement primaire et secondaire 10
    h) Prévenir les discriminations et les violences 10
    i) Veiller à l'accès de la scolarisation pour tous. 10

6. Nos spécificités et nos projets à l'école du Futur Simple. 11-14

1. Cadre institutionnel.

Ce document élaboré par l'équipe éducative en regard du Décret définissant les Missions prioritaires de l'enseignement fondamental, a été approuvé par le Conseil de Participation.

Ce projet d'établissement représente le contrat liant les familles et l'école. En inscrivant votre enfant dans notre établissement, vous en acceptez les choix pédagogiques et actions concrètes tels que définis dans le présent document.

Article 6:
La Communauté française, pour l'enseignement qu'elle organise, et tout pouvoir organisateur, pour l'enseignement subventionné, poursuivent simultanément et sans hiérarchie les objectifs suivants:
1° promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves;
2° amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle;
3° préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures;
4° assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Article 9:
La Communauté française, pour l'enseignement qu'elle organise, et tout pouvoir organisateur, pour l'enseignement subventionné, adaptent la définition des programmes d'études et leur projet pédagogique:
1° aux objectifs généraux de l'enseignement définis à l'article 6;
2° à l'apprentissage, à l'approfondissement et à la maîtrise de la langue française;
3° à l'apprentissage des outils de la mathématique;
4° à l'intérêt de connaître des langues autres que le français et, principalement, de communiquer dans ces langues;
5° à l'importance des arts, de l'éducation aux médias et de l'expression corporelle;
6° à la compréhension des sciences et des techniques et à leur interdépendance;
7° à la transmission de l'héritage culturel dans tous ses aspects et à la découverte d'autres cultures, qui, ensemble, donnent des signes de reconnaissance et contribuent à tisser le lien social;
8° à la sauvegarde de la mémoire des événements qui aident à comprendre le passé et le présent, dans la perspective d'un attachement personnel et collectif aux idéaux qui fondent la démocratie;
9° à la compréhension du milieu de vie, de l'histoire et, plus particulièrement, aux raisons et aux conséquences de l'unification européenne;
10° à la compréhension du système politique belge.

Article 12:
L'enseignement maternel poursuit tous les objectifs généraux fixés à l'article 6 et vise particulièrement à:
1° développer la prise de conscience par l'enfant de ses potentialités propres et favoriser, à travers des activités créatrices, l'expression de soi;
2° développer la socialisation;
3° développer des apprentissages cognitifs, sociaux, affectifs et psychomoteurs;
4° déceler les difficultés et les handicaps des enfants et leur apporter les remédiations nécessaires.

Article 15:
Chaque établissement d'enseignement permet à chaque élève de progresser à son rythme, en pratiquant l'évaluation formative et la pédagogie différenciée. Dans l'enseignement ordinaire, l'élève amené à parcourir la deuxième étape de l'enseignement obligatoire en cinq ans plutôt qu'en quatre ou le premier degré de l'enseignement secondaire en trois ans plutôt qu'en deux peut suivre l'année complémentaire adaptée à ses besoins d'apprentissage dans le même établissement.
Le projet d'établissement visé à l'article 67 fixe les modalités selon lesquelles est organisé le parcours en trois ans du premier degré ou en cinq ans de la deuxième étape de l'enseignement obligatoire. Dans l'enseignement spécialisé, l'élève évolue selon son rythme d'apprentissage et ses potentialités dans les différents degrés de maturité sur avis du Conseil de classe.

Article 16:
§ 1er Le Gouvernement détermine les socles de compétences et les soumet à la sanction du Parlement.
§ 2. Des groupes de travail sont créés, selon les modalités que fixe le Gouvernement, afin d'élaborer les socles de compétences en distinguant les trois étapes visées à l'article 13.
Les groupes de travail transmettent leurs propositions relatives aux socles de compétences respectivement au Conseil général de l'enseignement fondamental créé par le décret du 14 mars 1995 relatif à la promotion d'une école de la réussite dans l'enseignement fondamental et au Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire crée par le décret du 27 octobre 1994 organisant la concertation pour l'enseignement secondaire.
S'ils l'estiment nécessaire, les Conseils généraux amendent ces propositions. Ils transmettent au Gouvernement les propositions telles qu'ils les ont amendées et les propositions originales des groupes de travail.
Selon leur objet, les groupes de travail sont composés de représentants de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire ainsi que de l'inspection.
Les groupes de travail entendent, à titre d'expert, toute personne qu'ils jugent utile. Les groupes de travail tiennent aussi des réunions communes afin d'harmoniser les propositions relatives à l'enseignement fondamental et à l'enseignement secondaire.
§ 3. Les socles de compétences accordent la priorité à l'apprentissage de la lecture centrée sur la maîtrise du sens, à la production d'écrits et à la communication orale ainsi qu'à la maîtrise des outils mathématiques de base dans le cadre de la résolution de problèmes. Ils définissent les compétences communicatives dans une langue autre que le français qui sont attendues à la fin du premier degré.
Les autres activités éducatives visent également les objectifs généraux fixés à l'alinéa 1er. Ces activités s'inscrivent dans les domaines suivants, qui font partie de la formation commune obligatoire : la structuration du temps et de l'espace, l'éducation psychomotrice et corporelle, l'éveil puis l'initiation à l'histoire et la géographie, l'éducation artistique, l'éducation par la technologie, l'initiation scientifique, la découverte de l'environnement, l'éducation aux médias, l'apprentissage de comportements sociaux et de la citoyenneté.
Sur proposition du Conseil supérieur visé à l'article 13, § 4, les priorités indiquées à l'alinéa 1er ainsi que les activités visées à l'alinéa 2 sont adaptées aux besoins particuliers des élèves handicapés qui fréquentent l'enseignement ordinaire ou l'enseignement spécial.

Article 63:
Le projet éducatif définit, dans le respect des objectifs fixés aux chapitres précédents, l'ensemble des valeurs, des choix de société et des références à partir desquels un pouvoir organisateur ou un organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs définit ses objectifs éducatifs.

Article 64:
Le projet pédagogique définit les visées pédagogiques et les choix méthodologiques qui permettent à un pouvoir organisateur ou un organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs de mettre en œuvre son projet éducatif.

Article 67:
Le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires visés à l'article 69, § 2, pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur.
Le projet d'établissement est élaboré en tenant compte:

1. Des élèves inscrits dans l'établissement, de leurs caractéristiques tant culturelles que sociales, de leurs besoins et de leurs ressources dans le processus d'acquisition des compétences et savoirs;
2. Des aspirations des élèves et de leurs parents en matière de projet de vie professionnelle et de poursuite des études;
3. De l'environnement social, culturel et économique de l'école;
4. De l'environnement naturel, du quartier, de la ville, du village dans lesquels l'école est implantée.

Lorsqu'il s'agit d'un établissement ordinaire, le projet d'établissement fixe les choix pédagogiques et les actions prioritaires mises en œuvre pour favoriser l'intégration des élèves issus de l'enseignement spécial.
Le projet d'établissement est un outil pour atteindre les objectifs généraux et les objectifs particuliers du décret ainsi que les compétences et savoirs requis.

*Décret du 24 juillet 1997

2. Présentation de l'école.

Notre **école communale** se compose de 2 implantations.

La première se situe **Place communale, 23 à Presles** ; la seconde est localisée **Rue des Ecoles, 5 à Oignies**.

Elles se situent toutes deux sur la **commune d'Aiseau-Presles**.

Chaque implantation se compose d'une section maternelle et d'une section primaire.

L'école de Presles se spécifie par son enseignement en immersion anglaise et son école du dehors en maternelle dans une ambiance familiale.

L'implantation compte environ 160 élèves.

L'école du Futur Simple se spécifie par son côté familial dans un cadre verdoyant, son projet potager et son infrastructure adaptée aux enfants à mobilité réduite.

L'implantation compte environ 70 élèves.

Les acteurs de l'école qui œuvrent pour le bien-être de vos enfants sont :

- Les enseignants et la puéricultrice.
- La direction.
- La secrétaire.
- Le service enseignement.
- Les accueillants de l'extra-scolaire (ISPPC).
- Le personnel communal de nettoyage et d'entretien des bâtiments.
- Les centres PMS et PSE.
- Les partenaires extérieurs ponctuels.

Nous souhaitons faire de notre école un lieu où chaque enfant peut trouver sa place. L'enfant est au centre de nos préoccupations, dans un cadre agréable et sécurisant, entouré d'une équipe efficace.

Notre projet est élaboré en tenant compte :

1. Des besoins spécifiques de nos élèves ;
2. De leur environnement socio-culturel ;
3. Des aspirations de leurs parents.

3. Nos valeurs.

- ✓ **Développer la confiance en soi et l'épanouissement personnel.**

L'école va développer la confiance en soi par des renforcements positifs, où l'erreur n'est pas sanction mais au contraire source de défis, d'ajustements et de dépassement de soi

Nous permettons à l'enfant de s'enrichir d'échanges et de confrontations d'idées, en encourageant l'esprit critique et la curiosité d'esprit mais aussi en travaillant sur les émotions et en favorisant l'autonomie.

Nous apportons une réponse positive aux enfants à besoins spécifiques, en faisant confiance aux enfants et en leur potentiel.

- ✓ **Promouvoir le respect et la tolérance.**

Nous encourageons la politesse, la bienveillance envers l'autre en proposant des défis favorisant le partage et l'entraide, l'esprit d'équipe et l'empathie

Nous exigeons le respect de l'autre, du matériel mais aussi de l'environnement, de la nature pour faire de vos enfants des adultes de demain respectueux de la planète et impliqués dans leur rôle de futurs citoyens.

- ✓ **Encourager le sens des responsabilités.**

Notre école encourage les enfants à devenir des citoyens responsables en favorisant l'apprentissage des responsabilités où chacun a des droits mais aussi des devoirs, en créant des lieux et des temps de parole où chacun a le droit de s'exprimer et d'être écouté.

En donnant du sens aux apprentissages, nous nous engageons à amener les enfants à la maîtrise des compétences de base en ayant pour chacun d'eux la meilleure ambition, ce qui les rendra aptes à suivre avec succès leur cursus scolaire et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.

4. Liens avec notre Contrat d'Objectifs.

Voici les objectifs que l'équipe éducative a choisis lors de l'élaboration de notre plan de pilotage durant l'année scolaire 2018-2019 :

- **Améliorer l'expression écrite de nos élèves.**
- ➔ Nos stratégies :

- Favoriser l'accès des enfants à la lecture avec des coins lectures attrayants.
- Favoriser la confiance en soi et l'imagination chez chaque enfant.
- Enrichir le bagage lexical et culturel des enfants.
- Planifier la matière de la 1ère maternelle à la 6ème primaire.

- **Maintenir le bon taux de réussite en mathématique au CEB de nos élèves.**
- ➔ Nos stratégies **:**

- Favoriser la création de référentiels avec les enfants.
- Pratiquer une pédagogie active et ludique où les enfants sont les propres acteurs de leurs apprentissages.

- **Réduire le taux de redoublement de nos élèves.**
- ➔ Nos stratégies **:**

- Optimiser le suivi de chaque élève grâce à un dossier personnalisé qui le suivra d'année en année.
- Améliorer les apprentissages en favorisant la continuité de la classe d'accueil à la 6ème primaire.
- Intégrer les outils numériques en aide aux enfants en difficultés.
- Développer les connaissances des enseignants sur la différenciation et les méthodes pédagogiques pour aider les élèves selon le type de difficulté qu'ils rencontrent.

- **Diminuer la violence dans la cour de récréation pour améliorer le bien-être à l'école.**
- ➔ Nos stratégies **:**

- Aménager la cour de récréation et favoriser des jeux non violents en proposant d'autres activités.
- Sensibiliser les enfants à un mode de communication non violente.
- Rédiger, en collaboration avec les enfants, un règlement pour la cour de récréation.

5. Nos méthodes.

a) Assurer la réussite de chaque élève.

- ✓ **Une pédagogie active et fonctionnelle** où l'enfant est acteur de ses apprentissages, où l'autonomie est mise en avant. Elle est source de progression et d'évolution.

En effet, l'école a entre autres pour mission de mettre en place des stratégies qui placeront les enfants en situations d'apprentissage et ce n'est possible que si ceux-ci vivent des activités significatives dans lesquelles ils participent pleinement.
L'école est à l'écoute de l'enfant et s'appuiera sur ses motivations, sur son vécu mais aussi sur ses représentations mentales.
Essais et erreurs sont sources de défis, d'ajustements et de dépassement de soi.

- ✓ **Une pédagogie différenciée, socialisante,** développe par diverses méthodes adaptées l'épanouissement, la confiance en soi, l'efficacité et l'esprit critique.

Des outils, des processus et des consignes appropriées sont utilisées pour amener les enfants à acquérir les apprentissages selon leur niveau et à leur rythme.
L'école veille à s'adapter aux enfants et doit, pour assurer à tous la maitrise des mêmes acquis, développer des pratiques qui offrent à chacun des conditions d'apprentissage les plus appropriées.

- ✓ La **continuité** des apprentissages par la concertation des enseignants, la passation du matériel et des référents des enfants dans la classe suivante.

L'école qui pratique une pédagogie ouverte et sécurisante doit veiller à garantir à chacun de ses élèves le temps nécessaire pour parcourir toutes les étapes du processus d'apprentissage qu'il soit d'ordre cognitif (tête), moteur (corps) ou affectif (cœur).

- ✓ **L'évaluation formative** : en cours d'activité, pour situer l'enfant dans son apprentissage afin d'apporter des remédiations.

Si l'enfant est artisan de son apprentissage, il sera en mesure de participer à son évaluation et de remédier à ses erreurs. Des instructions précises et personnalisées l'aideront à finaliser sa tâche. Des moments de réflexion sur ses propres démarches lui permettront de mieux appréhender les processus utilisés et d'ajuster son mode d'action.

- ✓ **L'évaluation sommative** : l'évaluation à caractère sommatif a lieu au terme d'une ou plusieurs séquences d'apprentissage pour en faire un bilan.

Elle indique à l'élève et à ses parents le degré d'acquisition des connaissances et de maitrise des compétences à ce moment.

- ✓ **Une équipe éducative qui s'investit** : une remise en question régulière de toute l'équipe éducative pour améliorer les pratiques de classe ; des formations

continuées et des échanges entre collègues permettent aux enseignants d'être en constante évolution.

- ✓ **L'organisation d'une année complémentaire :** pour certains élèves, un temps plus long que le parcours scolaire habituel pourrait s'avérer nécessaire afin d'acquérir les compétences de base. Afin de tenir compte des rythmes d'apprentissage propres à chaque enfant, l'école a la possibilité de faire bénéficier l'élève d'une année complémentaire maximum par étape (cycle 5/8 ans et cycle 8/12 ans).

Cette mesure exceptionnelle sera décidée d'un commun entre l'équipe éducative, les parents et le P.M.S. ou autres intervenants (logopède, médecins, thérapeutes…) suivant l'enfant.

Des solutions spécifiques seront réfléchies en concertation avec les différents acteurs ainsi que la mise en place de stratégies pédagogiques par les enseignants.

De plus, la constitution d'un dossier pédagogique pour chaque élève concerné devra permettre d'évaluer les bénéfices d'une telle mesure.

b) Lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire.

Par sa pédagogie participative et par projets, l'école met tout en œuvre pour motiver les enfants dans leurs apprentissages et réduire ainsi le risque de décrochage scolaire.

Nos actions accentuent un climat scolaire serein en posant des attentes positives auprès des élèves, en s'adressant à eux de façon bienveillante et en étant à leur écoute.

En contact régulier avec le CPMS concernant le suivi des enfants en difficultés scolaire et/ou familial, la direction interpelle les parents en cas d'absentéisme non justifié ou récurent.

Les équipes mobiles de la FWB sont averties en cas d'absentéisme problématique.

c) Collaborer avec les parents, intensifier les liens famille-école.

Nous privilégions une communication positive et régulière avec les parents.

Une réunion d'information est organisée en début d'année afin que l'enseignant se présente, explique l'organisation de la classe, les projets de classe, et tout ce qui est relatif à son bon fonctionnement.

Des réunions individuelles sont prévues en primaire après la remise de chaque bulletin ou à chaque fois que le besoin s'en fait sentir pour faire évoluer l'enfant.

A diverses reprises durant l'année scolaire, les parents sont invités à partager des moments conviviaux lors d'événements dans l'école.

Une plateforme numérique est utilisée comme moyen de communication en plus du journal de classe ou de la farde d'avis. Il est vivement recommandé que chaque parent y adhère afin d'avoir accès à toutes les informations utiles.

d) L'encadrement des élèves à besoins spécifiques.

Des aménagements raisonnables (matériel, organisationnel ou pédagogique) peuvent être organisés dans les classes. Ils sont mis en place au profit d'élèves présentant des besoins spécifiques attestés par un diagnostic posé par des spécialistes et feront l'objet d'une concertation entre les acteurs concernés.

Ces aménagements sont consignés dans un protocole qui est signé d'une part par l'établissement scolaire, d'autre part par les représentants légaux de l'élève.

Les enseignants se forment régulièrement pour améliorer leur pédagogie et leurs connaissances sur les différents troubles d'apprentissage.

Les infrastructures de l'implantation du Futur Simple permettent d'accueillir des enfants à mobilité réduite.

e) Promouvoir l'accès aux sports.

« Un esprit sain dans un corps sain ! »

Nous souhaitons assurer aux enfants un développement corporel harmonieux par la pratique de différentes activités physiques dès la maternelle (psychomotricité) et l'éveil à différents sports en primaire.
Les 2 périodes du cours de gymnastique en primaire ont lieu dans les halls sportifs d'Aiseau-Presles où les classes se rendent avec le car communal.
L'accès à la natation dès la 3ème primaire (en fonction des disponibilités des piscines) avec le passage des brevets.
Une journée sportive est organisée pour les élèves du primaire une fois par an dans les halls sportifs. Les enfants ont l'occasion de s'initier à différents sports (unihoc, rugby, crosse canadienne, basket, …)

f) Promouvoir la citoyenneté, la santé et l'éducation aux médias

Nous souhaitons promouvoir la culture, ouvrir l'école sur le monde extérieur, attiser la curiosité et l'esprit critique des enfants en recevant des personnes ressources ou en collaborant avec des partenaires du milieu culturel.

Régulièrement, les enfants sont amenés à participer à des activités à l'école ou en dehors de l'école (théâtre, visite de musées, participation à des projets culturels, …)

L'école se doit de préparer l'enfant à devenir un citoyen responsable autonome en le sensibilisant au respect :

- ***De soi et des autres*** : éducation à la santé, animation Evras (éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle) en P6, animation en maternelle pour

préparer à la visite médicale, promouvoir la consommation d'eau et de collations saines à l'école (pas de collations trop grasses ou trop sucrées).

- Afin de favoriser une alimentation saine, un projet visant à demander aux enfants d'apporter une collation saine, au moins, le jour du cours d'éducation physique va être mis en place.
- ***Des consignes et des règlements***: le règlement de la classe est élaboré avec les enfants, charte pour un comportement non violent en récréation.
- ***De l'environnement*** : animations avec TIBI, tri des déchets, participation à l'action « Nettoyage de printemps », participation à la journée de l'eau avec le Contrat Rivière, …
- Participation des enfants au Conseil Communal des Enfants.
- Commémorations de l'Armistice.

g) Organiser la transition entre l'enseignement primaire et secondaire.

Chaque année, les élèves de 6ème primaire vont visiter 2 écoles secondaires afin de favoriser le passage primaire vers le secondaire.

Une séance d'informations concernant l'inscription en secondaire est organisée pour les parents.

En collaboration avec le centre PMS, des animations sur la connaissance de soi, la prise de conscience de ses forces et de ses faiblesses mais aussi sur l'organisation du premier degré de l'école secondaire sont proposées aux élèves de 6ème primaire.

h) Prévenir les discriminations et les violences.

La problématique du harcèlement scolaire et de la violence entre enfants est un objectif faisant partie de notre contrat d'objectifs.

Ce chantier est en réflexion par l'équipe éducative dont certaines actions sont déjà ou seront bientôt en place :

- Groupes de parole destinés à l'écoute des enfants et la gestion des conflits.
- Sensibilisation des élèves à un mode de communication non-violente par le biais d'animations proposées par l'AMO (service d'actions en milieu ouvert).
- Aménagement de la cour de récréation en différentes zones avec différentes possibilités de jeux.
- Rédaction avec les élèves d'un règlement d'école.
- Collaboration avec les surveillantes qui encadrent les élèves durant les temps de midi.

i) Veiller à l'accès de la scolarisation pour tous.

L'école distribue, en début d'année scolaire, une estimation des frais scolaires et respecte la réglementation relative aux frais scolaires telle qu'indiquée dans les décrets de la FWB.

Les fournitures sont fournies aux enfants par l'école en début d'année scolaire.

7. Nos spécificités et nos projets à l'école du Futur Simple.

- **L'école du dehors** :

  L'école du Futur Simple se spécifie par son cadre champêtre, son jardin à l'arrière de l'école dans lequel nous avons installé …

NOTRE POTAGER

Ce projet d'école permet à toutes les classes de réaliser des plantations de légumes, de fleurs, d'aromates, … que les enfants pourront cuisiner et déguster par la suite.

Mais il est surtout le point de départ d'apprentissages divers tant au niveau des matières : lecture, mathématiques, éveil que de la transmission de valeurs importantes : le respect de l'environnement, la consommation de produits locaux et les avantages des circuits courts, les répercussions de nos comportements sur le climat et la biodiversité, la gestion de l'eau et des déchets, …

D'autres activités pédagogiques sont prévues dans l'avenir via ce projet de l'école du dehors telles que l'observation de la biodiversité locale, de la saisonnalité et des cycles, la réalisation de jeux sensoriels et encore beaucoup d'autres activités riches en apprentissages au contact de la nature.

❖ L’aménagement de la cour en zones :

La cour de récréation est un espace de détente où on apprend à grandir mais parfois aussi un lieu de confrontation et de conflits.

Gérer la cour de récré pour en faire un endroit où chacun trouve sa place es l’un de nos défis.

Pour cela, nous allons diviser la cour en zones de couleur avec différentes zones ayant chacune leur spécificité : zone des maternels réservée aux petits lorsqu’il ne fait pas suffisamment bon pour aller au jardin, zone foot, zone jeux de course sans ballon, zone calme sans courir et sans ballon.

Un règlement sera créé par et pour les enfants valorisant leur sens des responsabilités.

Le projet numérique :

L'école doit contribuer au projet d'une société de l'information et de la communication pour tous. Elle forme les élèves à maîtriser les outils numériques et le futur citoyen à vivre dans une société dont l'environnement technologique évolue constamment.
C'est pourquoi nous voulons progressivement équiper les classes d'outils numériques en répondant à des appels à projet nous permettant d'obtenir des tableaux numériques, ordinateurs, tablettes, …

Les enseignants, qui se forment à l'utilisation de ces outils, vont pouvoir ainsi:

- Diversifier les dispositifs d'apprentissage et d'exercisation selon les besoins des élèves.
- Proposer des contenus riches et apprendre aux enfants à aller chercher l'information de façon sécurisée sur internet.
- Développer des compétences de communications orale et écrite.
- Utiliser des logiciels éducatifs pour des activités de différenciation et de dépassement.
- Développer l'autonomie des élèves.

❖ L'école du Futur Simple c'est aussi :

- L'apprentissage de la lecture par une méthode ludique et accessible à tous les enfants. (Les alphas)
- Des activités lecture entre les plus petits et les plus grands.
- L'équilibre entre un travail collectif et individuel.
- Des recettes de cuisine :
  Crêpes, pains, tartes avec les fruits du jardin, potages avec les légumes du potager, jus de fruits …
- La sensibilisation à la santé dès la maternelle : une gourde d'eau est demandée en maternelle pour encourager la consommation d'eau en journée et les collations saines sont préconisées. En primaire, le jour du cours d'éducation physique au moins, il est demandé de prévoir une collation saine.
- La présence d'une bibliothèque dans chaque classe.
- Des classes par degré où l'enfant peut avancer à son rythme, faire des retours en arrière ou des bonds en avant si nécessaire.
- La collaboration avec le PMS et la possibilité d'un suivi logopédique dans l'école.
- En maternelle, les mascottes accompagnent les enfants dans les moments importants de la journée. (Accueil, sieste, jeux, …)
- Des excursions : théâtre au Centre Culturel de Presles, visite de musées, d'une ferme, … sont organisées.
- Des ateliers de manipulations inspirés de la méthode Montessori sont pratiqués dès la classe d'accueil.

Et des projets de classe :

- Un Projet B.D.

- Un journal de la classe pour favoriser l'expression écrite.

- La correspondance avec une autre école.

- … et encore plein d'autres choses selon les propositions des enfants !